



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOIRET

Direction départementale  
de la protection des populations

Service de la sécurité de l'environnement industriel

Affaire suivie par : Isabelle FOURNIER-CEDELLE  
Téléphone : 02.38.42.42.86  
Courriel : isabelle.fournier-cedelle@loiret.gouv.fr  
Référence : RISQUES TECHNOLOGIQUES/PPRT  
ISOCHEM PITHIVIERS/ENQUETE PUBLIQUE/  
AP EP PPRT ISOCHEM PITHIVIERS

## **A R R E T E**

### **prescrivant une enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) lié à l'établissement exploité par la société ISOICHEM sur le territoire de la commune de Pithiviers**

**Le Préfet du Loiret,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de l'environnement, notamment le Livre I, le Titre I du livre II partie législative, le Titre II du Livre I partie réglementaire, et le Titre I du Livre V parties législative et réglementaire, et en particulier les articles L 515-15 à L 515-25, R 123-1 à R 123-27, R 515-39 à R 515-49 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L 211-1, L 230-1 et L 300-2,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 modifié relatif à la prévention des accidents majeurs impliquant des substances ou des préparations dangereuses présentes dans certaines catégories d'installations classées soumises à autorisation ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 1988 autorisant la société AGRIPHARM à poursuivre l'exploitation de l'ensemble des activités exercées dans son usine située 4 rue Marc Sangnier en zone industrielle de Pithiviers et d'exploiter une usine d'incinération ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mars 2006 (complété les 29 septembre 2006, 24 novembre 2008, 26 mars 2010 28 janvier 2013 et 30 juillet 2014) autorisant la société ISOICHEM à poursuivre et étendre les activités exercées dans son usine de fabrication de produits chimiques destinés principalement au secteur pharmaceutique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2012 modifié, portant création de la Commission de Suivi de Site (CSS) pour l'établissement ISOICHEM implanté à Pithiviers en remplacement du CLIC ISOICHEM créé par arrêté préfectoral du 7 août 2009 modifié ;

Vu l'étude de dangers du site ISOICHEM de février 2008 complétée en février et novembre 2010 ;

.../...

➔ Adresse postale : 181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX

Bureaux : cité Coligny – 131, faubourg Bannier – bâtiment C1 – ORLEANS - ☎ Standard : 0821.80.30.45 - Télécopie : 02.38.42.43.42

Site internet : [www.loiret.gouv.fr](http://www.loiret.gouv.fr)

Vu l'étude technico-économique de la société ISOICHEM du 8 mars 2013 portant sur des propositions de l'exploitant, de mesures de réduction du risque à la source à mettre en œuvre dans le cadre de l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour de l'établissement ISOICHEM à Pithiviers ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juin 2011 (modifié par arrêté préfectoral du 30 novembre 2012) portant prescription du Plan de Prévention des Risques Technologiques lié à l'établissement ISOICHEM situé sur le territoire de la commune de Pithiviers ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 2013 portant prorogation du délai de prescription du PPRT susvisé ;

Vu l'arrêté préfectoral complémentaire du 30 juillet 2014 donnant acte de l'étude de dangers de 2008 complétée et imposant des mesures de réduction du risque à la source prises dans le cadre du PPRT à la société ISOICHEM pour le site qu'elle exploite rue Marc Sangnier à Pithiviers

Vu les résultats de la phase de consultation du public du 26 mai 2014 au 26 juin 2014 inclus sur le projet de PPRT lié au site ISOICHEM sur le territoire de la commune de Pithiviers ;

Vu la consultation à compter du 5 mai 2014 jusqu'au 5 juillet 2014 inclus des Personnes et Organismes Associés sur le projet de PPRT lié au site ISOICHEM sur le territoire de la commune de Pithiviers ;

Vu le bilan de la concertation du public et l'avis des personnes et organismes associés ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes « Le Cœur du Pithiverais » réunie en séance le 26 juin 2014 relative au projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques de l'établissement ISOICHEM situé le territoire de Pithiviers ;

Vu l'avis émis par la Commission de Suivi de Site ISOICHEM réuni en séance le 30 juin 2014 sur ce projet de PPRT ;

Vu la liste départementale des commissaires enquêteurs ;

Vu la décision n°E14000128/45 du Président du Tribunal Administratif d'Orléans rendue le 22 juillet 2014 désignant M. Michel LAFFAILLE, colonel en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et M. Georges KIRGO, ingénieur général du génie rural des eaux et forêts en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

Vu l'ensemble des pièces du dossier comprenant notamment une note de présentation, un plan de zonage réglementaire, un règlement, un cahier de recommandations, établi à l'issue de la concertation et les avis émis en application des dispositions de l'article R 515-43 II du code de l'environnement ;

Considérant les phases de concertation et les réunions organisées préalablement à l'enquête publique ;

Considérant la nécessité de mettre à l'enquête publique, le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) élaboré pour l'établissement exploité par la société ISOICHEM sur le territoire de la commune de Pithiviers ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Loiret,

#### **ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>:** Une enquête publique sera menée dans les formes prescrites aux articles R.123-1 à R.123-27 du code de l'environnement, sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) lié au site exploité par la société ISOICHEM sur le territoire de la commune de Pithiviers, rue Marc Sangnier.

.../...

**Article 2 :** Cette enquête sera ouverte pendant une période d'un mois, **du 20 septembre 2014 au 20 octobre 2014 inclus** sur la commune de Pithiviers.

**Article 3 :** Le dossier et les pièces de procédures relatives à l'enquête publique, seront déposés pendant toute la durée de l'enquête en mairie de Pithiviers, Direction des services techniques, 12 rue des Chardons, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de cette mairie, et consigner le cas échéant, sur un registre ouvert à cet effet, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ses observations concernant les dispositions du PPRT lié à l'établissement ISOICHEM sur le territoire de la commune de Pithiviers.

**Article 4 :** M. Michel LAFFAILLE, colonel en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le Tribunal Administratif d'Orléans, siégera pour recevoir les observations du public en mairie de Pithiviers, hôtel de ville, 5 Place Denis Poisson, les jours et heures suivants :

- le samedi 20 septembre 2014 de 9 h 00 à 12 h 00
- le jeudi 25 septembre 2014 de 15 h 00 à 18 h 00
- le samedi 4 octobre 2014 de 9 h 00 à 12 h 00
- le vendredi 10 octobre 2014 de 9 h 00 à 12 h 00
- le mercredi 15 octobre 2014 de 13 h 30 à 16 h 30
- le lundi 20 octobre 2014 de 13 h 30 à 16 h 30

Des observations pourront lui être directement adressées par écrit, à la mairie de Pithiviers, 5 Place Denis Poisson, B.P.706 - 45307 PITHIVIERS Cedex et seront donc annexées au registre de cette mairie.

**Article 5 :** M. Georges KIRGO, ingénieur général du génie rural des eaux et forêts en retraite, désigné suppléant par le Tribunal Administratif d'Orléans, remplacera le commissaire enquêteur en cas d'empêchement de ce dernier et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

**Article 6 :** Un avis au public sera affiché aux lieux habituels et dans les principaux lieux fréquentés du public et par tout autre procédé efficace de publicité, par les soins du maire de Pithiviers, 15 jours au moins avant le début de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci.

L'accomplissement de ces mesures de publicité sera justifié par un certificat du maire de Pithiviers qui sera joint au dossier d'enquête.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité, cet avis sera affiché par les soins de l'exploitant, sur les lieux ou en un lieu situé au voisinage du site et visible de la voie publique.

**Article 7 :** Cet avis sera en outre, par les soins de la préfecture du Loiret, inséré en caractères apparents dans deux journaux du département, une première fois quinze jours au moins avant le début de l'enquête et une seconde fois dans les huit premiers jours de celle-ci.

**Article 8 :** Les informations relatives à cette enquête pourront être consultées sur le site internet de la préfecture du Loiret.

**Article 9 :** A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Celui-ci, après avoir examiné l'ensemble des pièces et avoir entendu toute personne qu'il aura jugée utile de consulter, devra formuler un avis motivé sur le projet de PPRT lié au site ISOICHEM sur le territoire de la commune de Pithiviers.

Dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra le registre et le dossier d'enquête, accompagnés de son rapport et de ses conclusions, au Préfet du Loiret, Direction Départementale de la Protection des Populations, Service de la Sécurité de l'Environnement Industriel.

.../...

**Article 10 :** Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à l'issue de l'enquête et pendant le délai d'un an, en mairie de Pithiviers ainsi qu'à la préfecture du Loiret, Direction Départementale de la Protection des Populations, Service de la Sécurité de l'Environnement Industriel.

**Article 11 :** Les informations relatives au projet de PPRT considéré peuvent être obtenues :

- pour les questions liées aux risques technologiques présentés par l'établissement ISOICHEM DREAL Centre – Unité Territoriale du Loiret- tél : 02 38 25 01 20.
- pour les questions concernant la procédure administrative, le règlement et les recommandations du PPRT : DDPP du Loiret - Service de la Sécurité de l'Environnement Industriel - tél : 02 38 42.42.84.

**Article 12 :** A l'issue de la procédure réglementaire, le Préfet du Loiret prendra un arrêté approuvant ou non le PPRT lié au site exploité par la société ISOICHEM sur le territoire de la commune de Pithiviers

**Article 13 :** Le Secrétaire Général de la préfecture du Loiret, le Sous-Préfet de Pithiviers, M. Michel LAFFAILLE, commissaire enquêteur titulaire, M. Georges KIRGO, commissaire enquêteur suppléant et le Maire de la commune de Pithiviers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le **13 AOUT 2014**

**Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,**

**Maurice BARATE**



**Copie transmise pour information à :**

- Mme le Président du Tribunal Administratif d'Orléans
- M. le Sous-Préfet de Pithiviers
- M. le DREAL Centre  
Unité Territoriale du Loiret